

RAPPORT FINANCIER RÉSUMÉ 2024-2025

Service des ressources financières
Décembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés.....	2
État de la situation financière	5
État des résultats	6
État de l'excédent (déficit) accumulé	7
État de la variation des actifs financiers nets (dette nette).....	8
État des flux de trésorerie	9
Actifs financiers nets (dette nette) exempts d'un financement du MEQ ou d'un autre partenaire	11
Détails des revenus et charges liés au fonctionnement et à l'investissement.....	12
Calcul du déficit pour les fins de l'application de la règle d'appropriation de l'excédent accumulé.....	13
Charges par nature	14
Notes complémentaires aux états financiers	17

TRAFICS 2023-2024

**RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES POUR L'EXERCICE CLOS LE
30 JUIN 2024**

Rapport de la direction

Les états financiers du Centre de services scolaire des Chênes pour l'exercice clos le 30 juin 2024 portant la signature électronique 3607221961, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Centre de services scolaire des Chênes reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Le Vérificateur général du Québec, a procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Chênes, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Directeur général



Directrice des ressources financières

Lieu : Drummondville

Date : 24 octobre 2024



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Chênes (le « Centre »), portant la signature électronique 3607221961 qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2024, et l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, les renseignements complémentaires aux états financiers inscrits aux pages 8 à 275 ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints portant la signature électronique 3607221961 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 30 juin 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le Centre a comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans le poste « Autres passifs » et une subvention d'investissement à recevoir correspondante à l'état de la situation financière aux 30 juin 2024 et 2023. Je n'ai pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour m'assurer de l'exhaustivité et de l'évaluation des montants comptabilisés ainsi que des informations fournies relativement au passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et relativement à la correction d'erreur à l'égard du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au 30 juin 2023 qui est présentée à la note 3. Par conséquent, je n'ai pas pu déterminer si les montants en cause auraient dû faire l'objet d'ajustements en ce qui concerne le déficit accumulé aux 30 juin 2024 et 2023 et au 1er juillet 2022, la subvention d'investissement à recevoir, les immobilisations corporelles, la subvention d'investissement reportée et les autres passifs aux 30 juin 2024 et 2023 ainsi que les revenus et les charges afférents, de même que les informations fournies pour les exercices clos à ces dates. J'ai également exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2023, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Centre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Daniel Martel, CPA auditeur
Directeur principal d'audit

Québec, le 24 octobre 2024

État de la situation financière

au 30 juin 2024

	2024	2023
		(redressé)
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (Découvert bancaire)	32 356 997,53	38 706 187,77
Équivalents de trésorerie	0,00	0,00
Subvention de fonctionnement à recevoir	36 970 557,15	28 317 212,90
Subvention d'investissement à recevoir	236 113 358,14	370 700 597,36
Subvention à recevoir - Financement	5 966 539,00	6 063 442,00
Taxe scolaire à recevoir	365 692,20	353 380,15
Débiteurs	4 254 356,93	5 472 581,26
Stocks destinés à la revente	100 124,38	83 630,86
Placements et prêts	0,00	0,00
Autres actifs	0,00	0,00
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	316 127 625,33	449 697 032,30
PASSIFS		
Emprunts temporaires à la charge de l'OS	0,00	0,00
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une subvention	9 918 589,00	132 988 455,90
Créditeurs et frais courus à payer	57 768 740,55	45 808 926,77
Subvention d'investissement reportée	390 626 313,86	328 770 662,08
Revenus perçus d'avance	1 400 329,18	606 436,37
Provision pour avantages sociaux	9 775 922,09	9 472 743,97
Dettes à long terme à la charge de l'OS	1 623 787,39	1 726 883,69
Dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention	176 364 710,94	203 528 691,70
Passif au titre des sites contaminés	5 966 539,00	6 063 442,00
Autres passifs	35 464 500,80	38 485 766,72
TOTAL DES PASSIFS	688 909 432,81	767 452 009,20
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-372 781 807,48	-317 754 976,90
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	404 577 411,10	342 766 226,13
Stocks de fournitures	78 514,73	89 132,74
Charges payées d'avance	455 722,45	511 320,42
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	405 111 648,28	343 366 679,29
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	32 329 840,80	25 611 702,39
L'excédent (déficit) accumulé est composé des éléments suivants:		
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	32 329 840,80	25 611 702,39
Gains (pertes) de réévaluation cumulé	0,00	0,00
	32 329 840,80	25 611 702,39

État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2024

	Budget 2024	Résultats réels 2024	Résultats réels 2023 (redressé)
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du MEQ	205 129 858	203 890 395,52	197 539 429,23
Subvention d'investissement	846 951	6 598 143,71	20 704 915,05
Autres subventions et contributions	921 229	842 388,02	1 088 414,76
Taxe scolaire	10 858 487	10 892 535,75	10 822 861,53
Droits de scolarité et frais de scolarisation	2 495 500	2 142 305,78	1 864 312,70
Ventes de biens et services	12 322 212	15 767 919,13	14 598 605,99
Revenus divers	1 609 567	3 056 447,89	2 960 608,38
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	13 658 041	13 283 809,07	20 664 473,37
Total des revenus	247 841 845	256 473 944,87	270 243 621,01
CHARGES			
Activités d'enseignement et de formation	116 435 675	110 041 427,62	105 842 291,78
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	57 826 714	57 005 373,96	54 600 604,37
Services d'appoint	25 476 073	24 107 006,25	23 146 175,69
Activités administratives	8 129 420	9 217 949,47	7 314 702,34
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	26 717 072	29 200 565,97	24 960 016,35
Activités connexes	14 960 403	19 976 066,70	22 244 801,69
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	250 000	303 178,12	762 171,37
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	0	-95 761,63	-900,00
Total des charges	249 795 357	249 755 806,46	238 869 863,59
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS	-1 953 512	6 718 138,41	31 373 757,42

État de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités

Exercice clos le 30 juin 2024

	2024	2023
		(redressé)
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	25 611 702,39	22 559 794,85
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs	0,00	-28 321 849,88
Solde redressé	25 611 702,39	-5 762 055,03
Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités	6 718 138,41	31 373 757,42
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	32 329 840,80	25 611 702,39

État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)

Exercice clos le 30 juin 2024

	Budget 2024	Résultats réels 2024	Résultats réels 2023 (redressé)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	0	-317 308 546,50	-237 595 855,23
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs	0	-446 430,40	-36 158 208,67
SOLDE REDRESSÉ	0	-317 754 976,90	-273 754 063,90
Excédent (déficit) de l'exercice	-1 953 512	6 718 138,41	31 373 757,42
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-155 334 822	-77 786 274,09	-90 580 512,27
Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable	0	0,00	-1 787 337,87
Amortissement des immobilisations corporelles	13 804 580	12 777 720,32	11 857 067,53
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	0	-95 761,63	-900,00
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	0	0,00	900,00
Réductions de valeur d'immobilisations corporelles	0	759 748,63	0,00
Révision d'estimation des immobilisations corporelles	0	2 533 381,80	5 182 186,02
Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues	0	0,00	0,00
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	-141 530 242	-61 811 184,97	-75 328 596,59
Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	0	66 215,98	-46 073,83
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	0	0,00	0,00
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE	-143 483 754	-372 781 807,48	-317 754 976,90

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin 2024

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		<u>(redressé)</u>
Excédent (déficit) de l'exercice	6 718 138,41	31 373 757,42
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Créances douteuses	-73 743,20	8 565,14
Provisions liées aux placements et prêts	0,00	0,00
Provision pour avantages sociaux futurs	303 178,12	762 171,37
Stocks et charges payées d'avance	66 215,98	-46 073,83
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	-13 283 809,07	-20 664 473,37
Amortissement des frais d'émission liés aux dettes	93 541,99	103 300,30
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	13 537 468,95	11 857 067,53
Charges de désactualisation	1 396 079,82	1 346 097,12
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	-95 761,63	-900,00
Perte (gain) sur disposition de placements	0,00	0,00
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	-3 870 688,09	-4 602 495,79
Autres éléments hors trésorerie	0,00	-48 000,00
Terrains reçus à titre gratuit	0,00	-48 000,00
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une subvention effectué par un tiers au nom de l'OS	0,00	0,00
Réservé au Ministère		0,00
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	4 790 621,28	20 089 015,89
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-75 958 333,22	-81 721 531,47
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	0,00	900,00
Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (sauf celles transférées à une entité du périmètre comptable)	0,00	0,00
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	-75 958 333,22	-81 720 631,47
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS		
Sorties de fonds pour l'acquisition de placements	0,00	0,00
Sorties de fonds pour l'acquisition de prêts	0,00	0,00
Produits de disposition de placements	0,00	0,00
Produits de disposition de prêts	0,00	0,00
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS	0,00	0,00

État des flux de trésorerie (suite)

Exercice clos le 30 juin 2024

	2024	2023 (redressé)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une subvention	0,00	45 397 000,00
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une subvention	0,00	-12 785 748,16
Produits provenant de l'émission de dettes à la charge de l'OS	0,00	0,00
Remboursement de dettes à la charge de l'OS	-103 096,30	-99 616,98
Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	0,00	0,00
Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	64 921 618,00	99 015 076,37
Remboursement d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0,00	-55 316 431,10
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉ POUR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	64 818 521,70	76 210 280,13
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	-6 349 190,24	14 578 664,55
Encaisse et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	38 706 187,77	24 127 523,22
ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	32 356 997,53	38 706 187,77

Actifs financiers nets (dette nette) exempts d'un financement du MEQ ou d'un autre partenaire

30 juin 2024

	2024	2023
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)	-372 781 807,48	(redressé) -317 754 976,90
Actifs financiers financés par le MEQ ou un autre partenaire		
Subvention à recevoir - Financement	5 966 539,00	6 063 442,00
Subvention d'investissement à recevoir	236 113 358,14	370 700 597,36
Total des actifs financiers financés par le MEQ	242 079 897,14	376 764 039,36
Passifs financés par le MEQ ou un autre partenaire		
Solde des allocations d'investissement payable au comptant	27 728 670,38	133 921 084,87
Dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention	176 364 710,94	203 528 691,70
Passif au titre des sites contaminés assumé par le MEQ	5 966 539,00	6 063 442,00
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	31 184 817,79	32 322 119,77
Total des passifs financés par le MEQ	241 244 738,11	375 835 338,34
Revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles		
Subvention d'investissement reportée	390 626 313,86	328 770 662,08
Total des revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles	390 626 313,86	328 770 662,08
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) EXEMPTS D'UN FINANCEMENT MEQ OU D'UN PARTENAIRE	17 009 347,35	10 086 984,16

Détails des revenus et charges liés au fonctionnement et à l'investissement

Exercice clos le 30 juin 2024

	Exercice terminé le 30 juin 2024			Exercice terminé le 30 juin 2023		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement (redressé)	Investissement (redressé)	Total (redressé)
REVENUS						
Subvention de fonctionnement du MEQ	203 890 395,52		203 890 395,52	197 539 429,23		197 539 429,23
Subvention d'investissement		6 598 143,71	6 598 143,71		20 704 915,05	20 704 915,05
Autres subventions et contributions	842 388,02		842 388,02	1 088 414,76		1 088 414,76
Taxe scolaire	10 892 535,75		10 892 535,75	10 822 861,53		10 822 861,53
Droits de scolarité et frais de scolarisation	2 142 305,78		2 142 305,78	1 864 312,70		1 864 312,70
Ventes de biens et services	15 767 919,13	0,00	15 767 919,13	14 598 605,99	0,00	14 598 605,99
Revenus divers	3 056 447,89	0,00	3 056 447,89	2 902 868,38	57 740,00	2 960 608,38
Amortissement de la subvention d'investissement reportée		13 283 809,07	13 283 809,07		20 664 473,37	20 664 473,37
Total des revenus	236 591 992,09	19 881 952,78	256 473 944,87	228 816 492,59	41 427 128,42	270 243 621,01
CHARGES						
Activités d'enseignement et de formation	109 656 740,81	384 686,81	110 041 427,62	105 621 886,39	220 405,39	105 842 291,78
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	56 858 127,24	147 246,72	57 005 373,96	54 370 600,19	230 004,18	54 600 604,37
Services d'appoint	24 101 984,11	5 022,14	24 107 006,25	23 141 182,49	4 993,20	23 146 175,69
Activités administratives	9 205 745,06	12 204,41	9 217 949,47	7 304 766,14	9 936,20	7 314 702,34
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	11 711 602,52	17 488 963,45	29 200 565,97	11 063 487,62	13 896 528,73	24 960 016,35
Activités connexes	19 882 524,71	93 541,99	19 976 066,70	22 141 501,39	103 300,30	22 244 801,69
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	303 178,12		303 178,12	762 171,37		762 171,37
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles		-95 761,63	-95 761,63		-900,00	-900,00
Total des charges	231 719 902,57	18 035 903,89	249 755 806,46	224 405 595,59	14 464 268,00	238 869 863,59
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	4 872 089,52	1 846 048,89	6 718 138,41	4 410 897,00	26 962 860,42	31 373 757,42

Calcul du déficit pour les fins de l'application de la règle d'appropriation de l'excédent accumulé

Exercice clos le 30 juin 2024

	A Budget 2024	B 2023-2024	C 2022-2023
CALCUL DU DÉFICIT POUR LES FINS DE L'APPLICATION DE LA RÈGLE D'APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ			
Déficit de l'exercice	-1 953 512	0,00	0,00
plus: déficit dû aux obligations découlant des conventions collectives	0	0,00	0,00
plus : amortissement de la portion des immobilisations assumée par le gain sur disposition d'un autre actif	0	0,00	0,00
Déficit pour les fins de l'application de la règle d'appropriation de l'excédent accumulé	-1 953 512	0,00	0,00
APPLICATION DE LA RÈGLE D'APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ			
Excédent accumulé au 30 juin 2022	22 559 795	22 559 795,00	21 694 899,48
moins: Valeur comptable nette des terrains au 30 juin 2022	9 536 384	9 536 384,00	7 043 667,57
plus: Montant net des provisions et subventions anticipées pour les offres et l'équité salariales au 30 juin 2022	0	0,00	1 617 822,00
Excédent accumulé au 30 juin 2022 aux fins de l'application de la règle d'appropriation du surplus accumulé	13 023 411	13 023 411,00	16 269 053,91
% d'appropriation de l'excédent accumulé	0,150	0,150	0,150
Limite d'appropriation de l'excédent accumulé	-1 953 512	-1 953 512,00	-2 440 358,00
LE DÉFICIT DÉPASSE LA LIMITE D'APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ	0	0,00	0,00
Déficit autorisé par le Ministère pour l'adoption d'un budget déficitaire	0	0,00	0,00
LE DÉFICIT DÉPASSE LE DÉFICIT AUTORISÉ PAR LE MINISTÈRE	0	0,00	0,00

Charges par nature

Exercice clos le 30 juin 2024

	BUDGET 2024	2024	2023 (redressé)	Variation \$
ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION				
Rémunération enseignant	99 089 401	89 160 816,47	88 843 022,81	317 793,66
Rémunération non-enseignant	153 697	276 270,17	324 756,22	-48 486,05
Contribution de l'employeur	12 158 824	10 903 831,85	10 393 423,35	510 408,50
Frais de déplacement	38 845	118 400,18	111 878,96	6 521,22
Fournitures et matériel	2 494 390	4 081 883,84	3 167 850,89	914 032,95
Services, honoraires et contrats	2 267 891	3 503 810,88	2 247 015,14	1 256 795,74
Autres charges	232 627	1 996 414,23	754 344,41	1 242 069,82
ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION				
Rémunération enseignant	2 960 812	3 677 461,86	2 896 206,96	781 254,90
Rémunération non-enseignant	41 995 712	39 689 145,92	39 154 953,43	534 192,49
Contribution de l'employeur	5 586 325	5 564 521,13	5 315 139,47	249 381,66
Frais de déplacement	320 484	319 318,65	322 223,79	-2 905,14
Fournitures et matériel	1 239 496	2 313 723,55	1 828 674,18	485 049,37
Services, honoraires et contrats	4 964 419	4 371 389,35	3 931 146,91	440 242,44
Autres charges	759 466	1 069 813,50	1 152 259,63	-82 446,13
SOUS-TOTAL	57 826 714	57 005 373,96	54 600 604,37	2 404 769,59
SERVICES D'APPOINT				
Rémunération enseignant	0	0,00	0,00	0,00
Rémunération non-enseignant	9 536 343	8 786 215,80	8 583 360,12	202 855,68
Contribution de l'employeur	1 263 569	1 165 460,06	1 111 579,79	53 880,27
Frais de déplacement	3 000	3 005,78	3 562,79	-557,01
Fournitures et matériel	64 020	226 224,83	174 231,69	51 993,14
Services, honoraires et contrats	12 754 116	12 401 413,03	12 062 095,39	339 317,64
Autres charges	1 855 025	1 524 686,75	1 211 345,91	313 340,84
SOUS-TOTAL	25 476 073	24 107 006,25	23 146 175,69	960 830,56

Charges par nature (suite)

Exercice clos le 30 juin 2024

	BUDGET 2024	2024	2023 (redressé)	Variation \$
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES				
Rémunération enseignant	0	13 845,21	2 969,65	10 875,56
Rémunération non-enseignant	5 376 198	5 120 515,36	4 884 825,49	235 689,87
Contribution de l'employeur	658 016	645 150,48	642 293,68	2 856,80
Frais de déplacement	122 756	98 900,23	81 890,78	17 009,45
Fournitures et matériel	153 740	164 207,59	179 724,84	-15 517,25
Services, honoraires et contrats	1 629 158	2 977 135,29	1 366 291,16	1 610 844,13
Autres charges	189 552	198 195,31	156 706,74	41 488,57
SOUS-TOTAL	8 129 420	9 217 949,47	7 314 702,34	1 903 247,13
ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES				
Rémunération enseignant	0	43 678,59	0,00	43 678,59
Rémunération non-enseignant	3 235 450	3 540 823,24	3 283 111,21	257 712,03
Contribution de l'employeur	424 198	477 029,44	435 565,32	41 464,12
Frais de déplacement	13 100	13 976,42	15 227,34	-1 250,92
Fournitures et matériel	3 734 084	3 904 769,82	3 647 127,81	257 642,01
Services, honoraires et contrats	5 505 660	6 285 650,32	4 371 641,69	1 914 008,63
Autres charges	0	1 089,37	4 178,33	-3 088,96
SOUS-TOTAL	12 912 492	14 267 017,20	11 756 851,70	2 510 165,50
ACTIVITÉS CONNEXES				
Rémunération enseignant	452 127	7 273 647,52	2 829 449,06	4 444 198,46
Rémunération non-enseignant	130 000	4 177 853,51	1 394 636,18	2 783 217,33
Contribution de l'employeur	72 611	1 262 871,88	488 262,42	774 609,46
Frais de déplacement	0	0,00	130,43	-130,43
Fournitures et matériel	0	0,00	58 587,73	-58 587,73
Services, honoraires et contrats	0	0,00	6 928 215,54	-6 928 215,54
Autres charges	3 000	2 550,00	3 780,44	-1 230,44
SOUS-TOTAL	657 738	12 716 922,91	11 703 061,80	1 013 861,11

Charges par nature (suite)

Exercice clos le 30 juin 2024

	BUDGET 2024	2024	2023 (redressé)	Variation \$
IMMOBILISATIONS				
Amortissement - Bâtiments	4 876 480	3 875 339,27	3 844 878,19	30 461,08
Amortissement - OMHS – Bâtiments	0	270 933,19	415 657,55	-144 724,36
Amortissement - Améliorations majeures aux bâtiments	4 307 800	4 447 447,26	3 667 515,71	779 931,55
Amortissement - OMHS - Améliorations majeures aux bâtiments	0	0,00	0,00	0,00
Amortissement - Aménagements	616 800	673 199,48	552 838,48	120 361,00
Amortissement - Réseaux complexes	55 200	67 716,14	67 716,13	0,01
Amortissement - Matériel et équipement	986 800	910 591,24	803 588,68	107 002,56
Amortissement - Équipement spécialisé	537 700	587 629,91	561 555,48	26 074,43
Amortissement - OMHS - Équipement spécialisé	0	0,00	0,00	0,00
Amortissement - Équipements informatique et bureautique	2 343 700	1 919 100,61	1 899 008,86	20 091,75
Amortissement - Développement informatique	80 100	25 763,22	44 308,45	-18 545,23
Réduction de valeur	0	759 748,63	0,00	759 748,63
Perte (gain) sur dispositions	0	-95 761,63	-900,00	-94 861,63
Charges relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	0	0,00	0,00	0,00
Charges de désactualisation OMHS	0	0,00	0,00	0,00
Abandon de travaux en cours	0	0,00	0,00	0,00
Charges relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations - Amiante	0	0,00	0,00	0,00
Charges de désactualisation OMHS - Amiante	0	1 375 973,07	1 328 829,79	47 143,28
Charges relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations - Autres qu'amiante	0	0,00	0,00	0,00
Charges de désactualisation OMHS - Autres qu'amiante	0	20 106,75	17 267,33	2 839,42
SOUS-TOTAL	13 804 580	14 837 787,14	13 202 264,65	1 635 522,49
CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES PROVISIONS				
Débiteurs - Provision pour créances douteuses	12 000	87 763,89	10 093,28	77 670,61
Placements - Provision pour créances douteuses	0	0,00	0,00	0,00
Passif au titre des sites contaminés - Réévaluation	0	-93 169,00	497 094,00	-590 263,00
Provision pour congés de maladie (excluant contributions employeur)	49 627	-28 593,61	-65 843,08	37 249,47
Provision pour vacances (excluant contributions employeur)	44 000	698 948,34	169 696,96	529 251,38
Provision pour heures supplémentaires cumulées (excluant contributions employeur)	20 000	-52 767,24	217 570,97	-270 338,21
Provision pour indemnités de départ (excluant contributions employeur)	4 000	8 969,26	8 162,03	807,23
Provision pour assurance-traitement et autres congés sociaux (excluant contributions employeur)	110 000	-419 349,99	358 256,45	-777 606,44
Provision pour contributions employeur sur avantages sociaux (RRQ, AE, FSS, CSST, etc.)	22 373	95 971,36	74 328,04	21 643,32
SOUS-TOTAL	262 000	297 773,01	1 269 358,65	-971 585,64
SERVICE DE LA DETTE				
Service de la dette	14 290 665	7 264 548,90	10 034 552,61	-2 770 003,71
SOUS-TOTAL	14 290 665	7 264 548,90	10 034 552,61	-2 770 003,71
TOTAL DES CHARGES	249 795 357	249 755 806,46	238 869 863,59	10 885 942,87

TRAFICS 2023-2024

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

Notes complémentaires

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre de services scolaire des Chênes (ci-après, le « centre de services scolaire ») est constitué en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Le centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la *Loi sur l'instruction publique* au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers du centre de services scolaire, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celui-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, la provision pour avantages sociaux futurs à l'exception des vacances, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), les obligations liées à la mise hors services d'immobilisations et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Incertitude relative à la mesure

Le passif au titre des sites contaminés est déterminé en utilisant différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Compte tenu que les études de caractérisation se limitent à la surface du terrain et qu'il existe des limites inhérentes à l'évaluation de la quantité de sols contaminés, les estimations des coûts sont assujetties à des incertitudes relatives à la mesure des montants à comptabiliser et à divulguer.

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, l'échéancier prévu des travaux, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

Instruments financiers Catégories et évaluations

L'encaisse, et les débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, des autres débiteurs et des transferts du gouvernement du Canada) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le découvert bancaire, les emprunts temporaires, les créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes de la provision pour avantages sociaux (vacances) et les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque fin d'exercice, si une indication objective de dépréciation des actifs financiers ou groupes d'actifs financiers existe, il y a évaluation de ceux-ci pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

Ainsi, lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte au niveau des débiteurs, une provision pour créances douteuses est établie afin qu'ils soient présentés au montant le moins élevé entre le coût ou leur valeur recouvrable nette. La variation annuelle de cette provision est prise en considération dans les résultats de l'exercice.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs financiers

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse et des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le solde disponible.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur recouvrable nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Passifs

Régimes de retraite

Les membres du personnel du centre de services scolaire participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice du centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés du centre de services scolaire sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de ces journées de maladies par les employés.

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et d'autres congés sociaux (maternité et paternité) gagnés par les employés du centre de services scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif.

La variation de l'exercice de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du centre de services scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- ▶ la contamination dépasse une norme environnementale existante ou dès que le centre de services scolaire en est informé;
- ▶ il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- ▶ il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs directement attribuables aux activités d'assainissement des sites contaminés. Le centre de services scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour considérer le degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement. Compte tenu de l'incertitude quant à l'exercice au cours duquel les activités d'assainissement seront menées le centre de services scolaire n'actualise pas ces coûts.

Un recouvrement au titre d'un passif au titre des sites contaminés est comptabilisé comme actif lorsque les critères suivants sont respectés :

- ▶ il existe une base d'évaluation appropriée pour le recouvrement;
- ▶ il est possible d'effectuer une estimation raisonnable du montant en cause;
- ▶ il est prévu que des avantages économiques futurs seront obtenus.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 30 juin 2024. Le centre de services scolaire est donc en mesure de constater une subvention dans le poste « Subvention à recevoir – Financement » afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par le centre de services scolaire et est inscrit aux résultats dans l'exercice concerné.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- ▶ il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le centre de services scolaire à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- ▶ l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- ▶ il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- ▶ il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale de la valeur comptable de l'obligation est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l'obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle, comptabilisée dans les « Activités relatives aux biens meubles et immeubles » pour tenir compte de l'écoulement du temps. De plus, sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte des variations de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l'immobilisation doit être amortie prospectivement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers du centre de services scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels, autres que les éléments incorporels achetés, ne sont pas constatés dans les états financiers du centre de services scolaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et incluent les coûts de mise hors service, le cas échéant. Le coût n'inclut pas les frais financiers pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur. Ces coûts sont passés directement en charge au cours de l'exercice.

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de *leur durée de vie utile, comme suit* :

Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et Améliorations et transformations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Bâtiments - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	8 à 87 ans
Améliorations locatives	Durée du bail 3 à 15 ans
Matériel et équipement	5 ans
Mobilier et équipement de bureau	15 ans
Autres équipements	3 ans
Équipement informatique	5 ans
Équipement de communication multimédia	10 ans
Documents de bibliothèque	5 ans
Manuels scolaires Matériel roulant	5 ans
Matériel roulant	10 ou 20 ans
Équipement spécialisé reliés à l'éducation	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées au coût du bâtiment.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Subventions d'investissement reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice où l'acquisition a eu lieu. Les subventions d'investissement reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le centre de services scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais sont imputés aux charges au moment où le centre de services scolaire bénéficie des services acquis.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportés et présentés à titre de revenus perçus d'avance.

Plus spécifiquement :

Subventions et subventions reportées

Les subventions du ministère de l'Éducation (MEQ) sont constatées dans l'exercice où le centre de services scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire. À l'exception de certaines allocations lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif, les revenus de subvention versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Subventions et subventions reportées (suite)

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée (Règles budgétaires) » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (autres que Règles budgétaires) » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur l'exercice couvert par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. L'exercice couvert par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier suivant.

Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Droits de scolarité et frais de scolarisation, ventes de biens et services et revenus divers

Ces revenus, à l'exception des revenus divers provenant des intérêts, pénalités et frais de retard, constituent des opérations avec obligations de prestation pour lesquelles le centre de services scolaire doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un payeur. Ces revenus sont constatés au fur et à mesure que l'obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement.

Obligations de prestation remplies à un moment précis

Les revenus tirés de la vente de fournitures et matériel scolaire sont comptabilisés au moment de la vente.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Obligations de prestation remplies progressivement

Les revenus tirés des droits de scolarité et frais de scolarisation sont comptabilisés progressivement par le centre de services scolaire sur la durée de la formation offerte.

Les revenus provenant des services de garde en milieu scolaire, de la surveillance et du transport du midi, des autres ventes de biens et services et des autres activités chargées aux usagers sont comptabilisés progressivement par le centre de services scolaire, soit à mesure que les services sont rendus. Les revenus découlant de prêts de service sont constatés progressivement sur la durée du prêt.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachés à ces activités et des services obtenus au cours de l'exercice, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

ADOPTION D'UNE NOUVELLE NORME COMPTABLE

Le 1er juillet 2023, le centre des services scolaire a adopté la norme suivante :

Chapitre SP 3400, Revenus

Cette norme fournit des indications pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des revenus qui ne sont pas traités par une autre norme comptable. Elle vient également faire la distinction entre les revenus provenant d'opérations avec obligations de prestation (nommées opérations avec contrepartie) et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation (nommées opérations sans contrepartie).

Les principaux éléments du nouveau chapitre sont les suivants :

- Une obligation de prestation s'entend d'une promesse exécutoire de fournir des biens ou services précis à un payeur en particulier;
- Le centre de services scolaire doit constater les revenus tirés d'opérations avec contrepartie lorsqu'il remplit (ou à mesure qu'il remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur;
- La constatation du revenu tiré d'une opération sans contrepartie doit se faire lorsque le centre de services scolaire a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'elle relève d'une opération passée ou d'un événement passé qui est à l'origine d'un actif.

Pour les opérations avec contrepartie, le centre de services scolaire doit déterminer quels biens ou services (ou quels groupes de biens ou services) sont distincts et doivent par conséquent être traités séparément.

Lorsque le centre de services scolaire détermine qu'il y a plus d'une obligation de prestations pour une même opération, il doit utiliser une méthode de répartition du prix de la transaction. Pour ce faire, il utilise le prix de vente spécifique des biens ou services à chacune des obligations de prestation lorsque celui-ci est connu; dans le cas contraire, il procède à une estimation à l'aide des informations dont il dispose pour effectuer cette répartition.

L'adoption de cette norme n'a entraîné aucune incidence sur les résultats, ni sur la situation financière du centre de services scolaire.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

CORRECTION D'ERREUR (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le centre de services scolaire a procédé à une correction d'erreur concernant la comptabilisation de ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les modifications effectuées sont les suivantes :

- Modification de la méthode d'estimation des coûts de désamiantage pour certains matériaux. La direction estime que la méthode utilisée surévaluait les coûts lorsque des travaux de désamiantage étaient réalisés en présence de plâtre, de crépi et de mortier.
- Estimation des coûts effectuée par phase de construction plutôt que par bâtiment. La direction estime que la nouvelle méthode utilisée reflète davantage la réalité puisque les calculs, dont les calculs d'actualisation et d'inflation, tiennent compte de l'année de construction réelle de la phase plutôt que de l'année de construction initiale du bâtiment.
- Ajout de bâtiments, de composants ou de matériaux omis lors de la première identification des actifs contaminés, correction du pourcentage d'actifs contaminés dans les bâtiments ou de l'année de mise hors service prévue, etc.

Ces modifications ont été appliquées rétroactivement avec redressement des états financiers des exercices antérieurs et ont eu pour effet d'augmenter/(de diminuer) les postes des états financiers:

ÉTAT DES RÉSULTATS	2023
Revenus	
Subvention d'investissement	(444 608 \$)
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	(1 019 601 \$)
Charges	
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	(77 194 \$)
Excédent de l'exercice liés aux activités	(1 387 015 \$)
ÉTAT DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS	2023
Déficit accumulé lié aux activités au début de l'exercice	(1 387 015 \$)
Excédent de l'exercice lié aux activités	(1 387 015 \$)
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	\$

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

1 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	2023
Actifs financiers	
Subvention d'investissement à recevoir	(1 017 779\$)
Passifs	
Subvention d'investissement reportée	446 430 \$
Autres passifs	(1 017 779 \$)
Dette nette	446 430 \$
Actifs non financiers	
Immobilisations corporelles	446 430 \$
Excédent accumulé	\$
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	2023
Dette nette au début de l'exercice	(909 565 \$)
Excédent de l'exercice	(1 387 015 \$)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5 206 399 \$
Amortissement de immobilisations corporelles	55 333 \$
Révision d'estimation des immobilisations corporelles	5 182 186 \$
Dette nette à la fin de l'exercice	446 430 \$

4. SUBVENTIONS À RECEVOIR

Subvention de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page. Pour les transferts provenant du gouvernement du Canada, ils sont présentés dans le poste « Débiteurs » à la page 23.

	2024	2023
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	36 970 557 \$	28 317 213 \$
Total des transferts à recevoir du gouvernement du Canada	122 000 \$	116655\$
Subventions d'investissement à recevoir	37 092 557 \$	28 433 868 \$

Le détail des différentes subventions d'investissement à recevoir est présenté à la page 22 du rapport financier.

5. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le détail des emprunts temporaires est présenté à la page 30 du rapport financier. Les emprunts temporaires auprès du Fonds de financement sont autorisés mensuellement par le MEQ. La marge de crédit autorisée est de 42 581 916 \$ (259 637 177 \$ au 30 juin 2023). Les emprunts temporaires portent intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 % (taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 % au 30 juin 2023) et sont garantis par le MEQ.

Au 30 juin 2024, le solde est de 9 918 589 \$ et se détaille comme suit :

	2024	2023
Quote-part de l'organisme scolaire dans la marge de crédit - FF - Général	4 654 474 \$	48 269 068 \$
Quote-part de l'organisme scolaire dans la marge de crédit - FF - SQI	5 264 115 \$	84 719 388 \$
Total des emprunts temporaires	9918589\$	132 988 456 \$

L'emprunt temporaire auprès d'une institution financière est autorisé mensuellement par le MEQ. La marge de crédit autorisée est de 33 574 511 \$ au 30 juin 2024 (montant autorisé de 34 965 768 \$ au 30 juin 2023). Elle porte intérêts au taux préférentiel et est inutilisée en fin d'exercice.

L'entente sur les services bancaires est d'une durée de trois ans débutant le 1er mars 2023 et se terminant le 28 février 2026.

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2024	2023
Salaires nets à payer et salaires courus	24 425 181 \$	10 528 688 \$
Déductions à la source à payer et charges sociales à payer	11 951 756 \$	12 953 675 \$
Autres créditeurs et frais courus - Ministères et organismes du gouvernement du Québec	6 587 456 \$	6 255 834 \$
Autres créditeurs et frais courus - Autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec	13 290 687 \$	13 862 002 \$
Intérêts courus	1 513 661 \$	2 208 728 \$
Total des créditeurs et frais courus à payer	57 768 741 \$	45 808 927 \$

7. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE

Le détail de la subvention d'investissement reportée est présenté à la page 32 du rapport financier.

8. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le centre de services scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Conformément aux diverses conventions collectives en vigueur jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés pouvaient faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

Depuis le 1er juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

9. DETTES À LONG TERME À LA CHARGE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

	2024	2023
Emprunt hypothécaire	1 623 787 \$	1 726 884 \$
Emprunt de 2 324 000 \$, remboursable par versements mensuels de 13 404 \$ en capital et intérêts, taux d'intérêt de 3,438 %, échéant en octobre 2036		
	1 623 787 \$	1 726 884 \$
Échéancier des versements en capital des dettes à la charge du centre de services scolaire au 30 juin 2024		
2025	106 697 \$	
2026	110 424 \$	
2027	114 281 \$	
2028	118 272 \$	
2029	122 403 \$	
2030 et suivantes	1 051 710 \$	

10. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE SUBVENTION

	2024	2023
Règles budgétaires	177 199 870 \$	204 457 393 \$
<p>Billets, valeur nominale totale de 233 101 420 \$ (256 124 369 \$ au 30 juin 2023), garantis par le MEQ, taux moyen pondéré de 2,8023 % (2,8769 % au 30 juin 2023), remboursable par versements annuels en capital de 13 235 206 \$(15 067 523 \$ au 30 juin 2023), échéant jusqu'en 2048.</p>		
Frais d'émission reporté	(835 159 \$)	(928 701 \$)
	176 364 711 \$	203 528 692 \$
Échéanciers des versements en capital des dettes qui font l'objet d'une subvention au 30 juin 2024		
2025	17 722 206 \$	
2026	10 796 871 \$	
2027	27 175 989 \$	
2028	21 743 989 \$	
2029	7 138 989 \$	
2030 et suivantes	92 621 826 \$	

11. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

Les contaminants ayant entraîné la constatation de passif au titre des sites contaminés sont des hydrocarbures pétroliers et des hydrocarbures aromatiques et proviennent de fuites de réservoirs d'huile à chauffage.

Le passif au titre des sites contaminés est évalué en fonction du coût de réhabilitation actuel, c'est-à-dire le montant qu'il en coûterait pour réhabiliter le site en date des états financiers. Pour considérer le degré de précision associé au moyen employé, les coûts estimés sont majorés pour chaque site faisant partie du passif au titre des sites contaminés.

	2024	2023
Passif au titre des sites contaminés avant majoration	6 063 442 \$	6 112 904 \$
Réévaluation	(93 169 \$)	497 094 \$
Travaux réalisés au cours de l'exercice	(3 734 \$)	(546 556\$)
Total du Passif au titre des sites contaminés	5 966 539 \$	6 063 442 \$

Le passif au titre des sites contaminés comptabilisé est présenté à la page 36 du rapport financier.

12. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les principales obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du centre de services scolaire concernent le désamiantage des bâtiments. Les autres obligations liées à la mise hors service sont notamment relatives au démantèlement des modulaires.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Amiante	2024	2023 (redressé - note 3)
Solde au début de l'exercice	31 756 533 \$	35 594 126 \$
Révision des estimations	(2 489 089 \$)	(5 166 423 \$)
Charge de désactualisation	1 375 973 \$	1 328 830 \$
Solde à la fin de l'exercice	30 643 417 \$	31 756 533 \$

Autres qu'amiante	2024	2023 (redressé - note 3)
Solde au début de l'exercice	565 586 \$	564 083 \$
Révision des estimations	(44 293 \$)	(15 764 \$)
Charge de désactualisation	20 107 \$	17 267 \$
Solde à la fin de l'exercice	541 400 \$	565 586 \$

Principales hypothèses utilisées

Les principales hypothèses utilisées pour les obligations de mise hors service d'immobilisations concernant le désamiantage des bâtiments et le démantèlement des modulaires sont les suivantes :

	2024	2023 (redressé- note 3)
Taux d'actualisation	4,98%	5,54 %
Taux d'actualisation des obligations zéro-coupon	4,04 % à 4,97 %	3,52 % à 4,64 %
Période d'actualisation restante ¹	Jusqu'à 62 ans	Jusqu'à 63 ans
Taux d'inflation	2,57%	2,93%

¹ La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

13. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

Les coûts estimatifs non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 30 juin 2024 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 74 567 milliers de dollars (80 410 milliers de dollars au 30 juin 2023).

Une contribution financière au montant de 1 137 milliers de dollars a été retirée au centre de services scolaire relativement à ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. De ce montant, une révision négative des estimations de 2 533 milliers de dollars a été constaté dans les subventions d'investissement et une révision positive de 1 396 milliers de dollars a été constatés dans l'amortissement de la subvention d'investissement reportée.

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles par catégorie est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Le total des immobilisations inclut :

- Des immobilisations corporelles en cours de construction et de développement pour un total de 10 767 833\$ (99 029 231 \$ au 30 juin 2023), soit 9 909 394 \$ (98 783 868 \$ au 30 juin 2023) pour des bâtiments et améliorations et transformations majeurs et 858 439 \$ (245 363 \$ au 30 juin 2023) en aménagements de terrain. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.
- Des immobilisations corporelles pour un montant de 578 143 \$ (500 927 \$ au 30 juin 2023) ont été soit acquises par donation ou pour une valeur symbolique, soit financées en partie ou en totalité par des contributions d'organisations externes au périmètre comptable.

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 13 892 183 \$ (12 064 242 \$ au 30 juin 2023) qui est inclus dans les comptes à payer et retenues sur contrats- Immobilisations. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

15. FLUX DE TRÉSORERIE

	2024	2023 (redressé - note 3)
Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à	7 866 074 \$	8 761 580 \$
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à	1 536 691 \$	945 249 \$

Au cours de l'exercice, des remboursements en capital de 215 249 008 \$ ont été effectués directement par le Ministère de l'Éducation. Pour cette raison, ces remboursements n'apparaissent pas dans l'état des flux de trésorerie.

	2024	2023 (redressé - note 3)
Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à	7 866 074 \$	8 761 580 \$
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à	1 536 691 \$	945 249 \$

Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement

Actifs financiers

Subvention de fonctionnement à recevoir	(8 653 344 \$)	(366 477 \$)
Subvention d'investissement à recevoir	(80 661 769 \$)	(109 669 557 \$)
Subvention à recevoir - Financement	96 903 \$	49 462 \$
Taxe scolaire à recevoir	(12 312 \$)	(79 460 \$)
Débiteurs	1 291 968 \$	(414 272 \$)
Stocks destinés à la revente	(16 494 \$)	19 076 \$

Passifs

Créditeurs et frais courus à payer	10 131 873 \$	6 961 081 \$
Subvention d'investissement reportée	76 276 763 \$	100 382 155 \$
Revenus perçus d'avance	793 893 \$	(189 917 \$)
Passif au titre des sites contaminés	(96 903 \$)	(49 462 \$)
Autres passifs	(3 021 266 \$)	(1 245 125 \$)

TOTAL	(3 870 688 \$)	(4 602 496 \$)
--------------	-----------------------	-----------------------

16. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, le centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

a) Transport scolaire

Le centre de services scolaire a signé des contrats pour le transport scolaire représentant des engagements de 25 658 816 \$ (38 355 704 \$ au 30 juin 2023) (indexation 1,5% en 2025 et 2,06% en 2026), répartis comme suit pour les prochaines années.

Engagements au 30 juin	
2025	12 707 107 \$
2026	12 951 709 \$

b) Contrats d'entretien

- Le centre de services scolaire a signé des contrats d'entretien représentant des engagements de 14 484 880 \$ (2 500 553 \$ au 30 juin 2023), répartis comme suit pour les prochaines années.

Engagements au 30 juin	
2025	2 991 909 \$
2026	2 943 576 \$
2027	2 945 217 \$
2028	2 802 089 \$
2029	2 802 089 \$

16. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (suite)

c) Contrats de construction

- Le centre de services scolaire a signé divers contrats de construction pour un montant total de 24 678 077 \$ (7 382 118 \$ au 30 juin 2023) dont le centre des services scolaire assurera le paiement des coûts.

d) Contrats de location

- Le centre de services scolaire est lié par des contrats de location de locaux non renouvelables et non résiliables représentant des engagements de 513 650 \$ (77 669 \$ au 30 juin 2023).
- Le centre de services scolaire est lié par des contrats de location de copieur non renouvelables et non résiliables représentant des engagements de 310 352 \$ (278 500\$ au 30 juin 2023), répartis comme suit pour les prochaines années

Engagements au 30 juin

2025	156 878 \$
2026	63 083 \$
2027	32 054 \$
2028	32 054 \$
2029	25 401 \$
2030	882

16. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (suite)

e) Autres

Le centre de services scolaire s'est engagé à s'approvisionner auprès du Centre d'acquisition gouvernementale pour un montant de 4 505 890 \$ au cours des prochaines années (5 914 832 \$ au 30 juin 2023).

- Conformément aux différentes conventions collectives, le centre de services scolaire s'est engagé à fournir des activités de perfectionnement représentant 1 191 231 \$ (1 048 568 \$ au 30 juin 2023). Aucune provision n'a été inscrite au passif.
- Conformément aux différentes conventions collectives, le centre de services scolaire s'est engagé à fournir les services liés à certaines mesures des règles budgétaires 2023-2024 représentant un solde de 2 541 717 \$ au 30 juin 2024 (2 495 411 \$ au 30 juin 2023). Aucune provision n'a été inscrite au passif.

ÉCHÉANCIER	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et plus	2024 Total	2023 Total
Obligations contractuelles avec des parties apparentées (en millier de dollars)								
Autres	1 274	1 093	1 032	959	148		4 506	5 915
Sous-total	1 274	1 093	1 032	959	148		4 506	5 915
Obligations contractuelles avec des parties non apparentées (en millier de dollars)								
Contrats de location-exploitation	157	63	32	32	25	1	310	357
Autres	45 015	16 035	2 945	2 802	2 802	-	69 599	51 983
Sous-total	45 172	16 098	2 977	2 834	2 827	1	69 909	52 340
Total	46 446	17 191	4 009	3 793	2 975	1	74 415	58 255

15. ÉVENTUALITÉS

Au 30 juin 2024, plusieurs litiges, réclamations et griefs sont en suspens contre le centre de services scolaire. Une provision de 245 443 \$ (252 150 \$ au 30 juin 2023) a été comptabilisée pour les réclamations pour lesquelles la direction pouvait estimer les impacts financiers. La direction n'est pas en mesure, à la date des états financiers, d'évaluer l'issue de l'ensemble de ces poursuites ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

Le centre de services scolaire, de même que plusieurs autres organismes scolaires, sont visés par une action collective à l'encontre des Frères du Sacré-Cœur, des Frères de la Charité et des Frères des écoles chrétiennes pour des allégations de gestes perpétrés durant les années 1940 à 1980. Les centres de services scolaires sont appelés au dossier à titre de défenderesses en garantie. Au 30 juin 2024, l'issue de ce litige ainsi que son incidence financière pour le centre de services scolaire sont indéterminables. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, les membres du conseil d'administration, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Le principal dirigeant est le directeur général du centre de services scolaire.

Le centre de services scolaire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aussi, le centre de services scolaire n'a pas conclu d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, qui sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le centre de services scolaire est exposé à divers types de risques découlant de ses instruments financiers. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2024.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiel pour le centre de services scolaire sont liés à l'encaisse, à ses débiteurs (excluant les taxes à la consommation à recevoir, les autres débiteurs et les transferts du gouvernement du Canada). L'encaisse est investie auprès d'institutions financières réputées, ce qui réduit au minimum le risque de crédit associé à ces actifs financiers. Afin de réduire son risque de crédit, le centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles est réduit au minimum, puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière du centre de services scolaire représente l'exposition maximale du centre de services scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation à recevoir, les autres débiteurs et les transferts du gouvernement du Canada, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2024.

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

	2024	2023
Débiteurs		
Débiteurs non en souffrance	2 189 198 \$	2 972 658 \$
Débiteurs en souffrance		
Moins de 3 mois suivant la date de facturation	217 768 \$	428 766 \$
3 mois à moins de 6 mois suivant la date de facturation	240 691 \$	584 108 \$
6 mois à moins de 9 mois suivant la date de facturation	137 831 \$	38 056 \$
9 mois à moins de 12 mois suivant la date de facturation	13 278 \$	27 448 \$
1 an et plus suivant la date de facturation	364 223 \$	1 239 \$
Sous-total	3 162 989 \$	4 052 275 \$
Moins la provision pour créances douteuses	(244 774 \$)	(318 518 \$)
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	2 918 215 \$	3 733 757 \$

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour créances douteuses sont comme suit :

	2024	2023
Solde au 1er juillet	318 518 \$	309 952 \$
Perte de valeur comptabilisée au résultat	87 764 \$	10 093 \$
Montants recouverts	(161 508 \$)	(1 527 \$)
Solde au 30 juin	244 774 \$	318 518 \$

En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs, le centre de services scolaire estime que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. De plus, il est d'avis que la qualité du crédit des débiteurs qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le centre de services scolaire est exposé à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (vacances) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, le centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers du centre de services scolaire se détaillent comme suit en milliers de dollars :

30 juin 2024	2024-2025	2025-2026 2026-2027	2027-2028 2028-2029	2029-2030 et suivantes	Échéance indéterminée	Total
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	45 817					45 817
Dettes à long terme	161	322	322	119 3		1 998
Provision pour avantages sociaux	6 622					6 622

30 juin 2023	2023-2024	2024-2025 2025-2026	2026-2027 2027-2028	2028-2029 et suivantes	Échéance indéterminée	Total
Emprunts temporaires	132 988			-		132 988
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	32 855					32 855
Dettes à long terme	32 920	38 220	56 564	129 189		256 893
Provision pour avantages sociaux	5 786					5 786

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif et passif financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Considérant la nature de ses activités, le centre de services scolaire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Considérant que le centre de services scolaire comptabilise ses instruments financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que le centre de services prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1% du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les charges de 99 186\$ (1 329 885\$ au 30 juin 2023).